COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

LIGUE DE BRETAGNE DE VOILE

2 MARS 2018

Suite à ses agissements relatifs au fonctionnement statutaire du Comité Départemental de Voile du Morbihan, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Terry JAMES.

La Commission Régionale de Discipline de la Ligue Bretagne de Voile, réunie le 2 mars 2018, a décidé « *considérer que les éléments rapportés ne sont pas de nature à justifier une sanction en lien avec l'article 20 du règlement disciplinaire de la FFVoile*».

PARTENAIRE OFFICIEL

PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72